

Bilan énergétique

Financer mon projet

Aide à la décision

Exploitation

Fonctionnement et confort

Sensibilisation

Référentiel des accompagnements à la sobriété énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments publics



Mise à jour janvier 2026

Un accompagnement à la carte, au plus près des besoins.

Porté par le Plan climat du PETR du Pays Lauragais, un service mutualisé de sobriété énergétique, de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de son financement vous est proposé. **Ce référentiel décrit l'ensemble des possibilités d'accompagnements** mobilisables, qu'il peut vous apporter.

Les fiches détaillées qui le constituent, représentent un ensemble de briques modulaires utilisées pour construire **un accompagnement sur mesure**, à composer à la carte et adapté à vos besoins.

OBJECTIF : Permettre aux communes et communautés de communes du PETR du Pays Lauragais, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé au plus près de leurs besoins en termes de **bilans énergétiques**, de **recherches de financement**, d'**appuis aux décisions**, d'aides à **l'exploitation**, au **fonctionnement et à l'amélioration de l'inconfort** des bâtiments, et enfin à la **sensibilisation des utilisateurs**.

Chaque fiche présente :

- Les objectifs de l'accompagnement,

- L'implication que devra avoir la collectivité,



★☆☆ **Légère** : Réunions ponctuelles, lecture et validation de documents, mise à disposition d'informations de base.

★★★☆☆ **Standard** : Réunions régulières, Mobilisation d'un agent ou élu référent, partage de données plus détaillées.

★★★★★ **Forte** : Co-construction active, Mobilisation d'agents ou d'élus à plusieurs étapes, suivi rapproché.

- Les attendus,



(Financements, économies d'énergie attendues, confort d'été, ...)

- Les livrables,



(Rapport d'analyse, préconisations, note explicative, présentation, ...)

- Les différentes étapes,

- Le rôle que la collectivité doit jouer pour la réussite de la mission.

Le service est proposé sous la forme d'un conventionnement en nombre de jours d'ingénierie (200 €/jour), proportionnellement au type d'accompagnement.

Nota bene : La durée réelle, et donc le coût réel, est systématiquement définie après un échange avec la commune et un diagnostic court. C'est cette réunion d'échange avec l'animateur et les élus qui permettra d'ajuster le nombre de jours, en fonction des critères propres à la commune, du projet ou des équipements concernés.



ACCOMPAGNEMENTS

Bilan énergétique

1. Bilan énergétique pluriannuel des consommations et dépenses d'énergie et d'eau. *Page 5*

Financer mon projet

2. Accompagnement à l'élaboration du plan de financement optimisé avec les différentes aides mobilisables. *Page 6*
3. Accompagnement à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions (*travaux*). *Page 7*
4. Aide au montage de dossiers pour l'obtention de CEE, et leur suivi (*Certificats d'économie d'énergie, financements intégrés à la partie autofinancement de la commune*). *Page 8*
5. Accompagnement au dispositif Eco énergie tertiaire (*décret tertiaire*). *Page 9*

Aide à la décision

6. Accompagnement de projet. *Page 10*
7. Pré-diagnostic énergétique d'un bâtiment. *Page 11*
8. Thermographie infrarouge d'un bâtiment. *Page 12*
9. Orientation vers les prestations adaptées de nos partenaires SDEHG, SYADEN, SDET, SOLEVAL, CAUE 11.31.81 (*Audit, étude d'opportunité photovoltaïque, géothermie, bois énergie, réseau de chaleur, ...*). *Page 13*

Exploitation

10. Analyse des régulations des systèmes de chauffage et des consignes de températures. *Page 14*
11. Analyse de la courbe de charge électrique d'un bâtiment (*corrélation puissance installée/utilisée*). *Page 15*
12. Visite d'un bâtiment pour amélioration énergétique (*avec optique de relever des solutions à faible investissements, pouvant être réalisées en régie*). *Page 16*

Fonctionnement et confort

13. Notice simplifiée des équipements techniques de gestion des températures et du confort. *p17*
14. Campagne de mesures par instrumentation des températures, de l'hygrométrie et ou de la concentration de CO2 (*salles de classe, bureaux, salles polyvalentes*). *Page 18*
15. Analyse du confort d'été. *Page 19*
16. Campagne de mesure des températures d'un bâtiment. *Page 20*
17. Enquête auprès des utilisateurs. *Page 21*
18. Etat des lieux du fonctionnement d'un bâtiment après un an d'usage. *Page 22*

SOMMAIRE



Sensibilisation

- 19.** Sensibilisation des agents et élus, à la problématique d'économies d'énergies. *Page 23*
- 20.** Organisation de visites exemplaires. *Page 24*
- 21.** Accompagnement des référents/ambassadeurs énergie de la collectivité. *Page 25*
- 22.** Sensibiliser, informer ses concitoyens, par des balades thermographiques de quartier. *Page 26*
- 23.** Autres accompagnements. *Page 27*

01. Bilan énergétique pluriannuel des consommations et dépenses d'énergie et d'eau.

OBJECTIF : Donner à la collectivité tous les éléments chiffrés (consommations, dépenses, ratios) du patrimoine public (bâtiments, éclairage public, véhicules), afin de définir les priorités d'actions.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 10% d'économies



Bilan et présentation

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse des données de consommations et dépenses d'eau et d'énergie, avec correction climatique des consommations
- Mise en graphiques
- Bilan par secteur et par bâtiment
- Ciblage des bâtiments les plus énergivores
- Réalisation du bilan tri-annuel ou annuel
- Calcul du coût de l'inaction, sur 3 scénarios (Option).
- Présentation à la commune

NOTE

Le bilan énergétique est le document essentiel pour **choisir des actions** à mettre en œuvre, et parfois **justifier ses choix auprès de certains financeurs**.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

La réalisation de cette mission nécessite un travail collaboratif important avec la collectivité, notamment pour la fourniture d'éléments de consommations et de dépenses, les surfaces, ainsi que d'autres éléments comme l'évolution de la population communale, le budget de fonctionnement, mais aussi la prise en compte des travaux déjà réalisés, y compris ceux n'ayant pas un impact direct sur les consommations.

02. Accompagnement à l'établissement d'un plan de financement optimisé, avec les différentes aides mobilisables.

OBJECTIF : Permettre à la commune de présenter des dossiers de demandes de subvention conformes et optimisés.



Implication de la collectivité



Obtenir des financements



Note détaillée

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse du scénario de travaux retenu par la commune, et de l'atteinte d'économies d'énergies qu'il va apporter.
- Récupération des premiers éléments financiers à disposition de la commune.
- Construction d'un premier plan de financement avec les premiers chiffrages.
- Récupération auprès de la commune, des montants consolidés par les devis des entreprises.
- Reprise du plan de financement et construction d'une note détaillée.
- Présentation à la commune

NOTE

Le montage du dossier de subvention est une étape capitale qui peut s'avérer complexe. Elle nécessite du temps ainsi que des compétences spécifiques. Nous analysons vos projets et élaborons pour vous un plan de financement correspondant aux attentes et critères des organismes financeurs.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

La réalisation de cette mission nécessite un travail collaboratif important avec la commune, notamment pour la fourniture des études (audits) et des devis des entreprises, les intentions de réalisations, les plannings, ...

La commune aura bien veillé à inscrire son projet dans la maquette liée aux contractualisations (CRTE, CTO, ...).

La commune devra ensuite déposer elle-même les demandes de financements, selon les procédures et calendrier des financeurs.

03. Accompagnement à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions (*travaux*).

OBJECTIF : La planification des actions de maîtrise de l'énergie doit donner à la commune des ordres de grandeurs d'investissements pour atteindre des objectifs préétablis.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 50% d'économies



Rapport et outil de suivi
du plan d'action

ETAPE DE LA MISSION :

- Définition des scénarii de réduction des consommations en concertation avec la commune
- Analyse et simulation des différents scénarii
- Rédaction du rapport
- Présentation intermédiaire à la commune, recalage et validation des scénarii

NOTE

Il est aujourd'hui nécessaire d'agir en termes de réduction des émissions de CO₂ ! Mais une planification est nécessaire afin de disposer d'une vision à long terme, à la fois sur les aspects de maîtrise de l'énergie, mais aussi sur la mise en place ou du renouvellement d'installations. Toutes ces actions doivent bien évidemment se confronter aux capacités d'investissement de la commune.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

La réalisation de cette mission nécessite un travail collaboratif important avec la commune, notamment pour la fourniture d'éléments comme l'évolution prévisionnelle de la population communale, mais aussi la prise en compte des travaux déjà programmés, y compris ceux n'ayant pas un impact direct sur les consommations.

04. Aide au montage des dossiers pour l'obtention de CEE, et leur suivi. (certificats d'économie d'énergie)

OBJECTIF : Aider les communes à bénéficier d'un financement supplémentaire, dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.



Implication de la collectivité



Récupérer un financement supplémentaire
Compléter sa partie d'autofinancement.



Notes explicatives

ETAPE DE LA MISSION :

- Entretien en amont avec la commune, afin d'analyser la nature du projet.
- Conception d'une note précisant la procédure de la demande, et reprenant les étapes et les différents documents et données techniques encadrées, exigées.
- Appui à la demande de cotation du chantier, et à la vérification de son éligibilité.
- Appui à la signature d'un accord d'incitation financière, auprès de l'agrégateur de CEE.
- En fin de chantier, appui à la constitution du dossier de demande de versement de la prime CEE, accompagné des preuves de réalisation.

NOTE

Les certificats d'économie d'énergie CEE correspondent à une aide à la rénovation énergétique, calculée en fonction du gain écologique des travaux. Leurs montants varient en fonction de la nature des travaux à réaliser. Ces derniers font partie intégrante de l'autofinancement de la commune, ils ne rentrent donc pas en ligne de compte dans la règle du plafond maximum de 80% de subvention, que pourraient obtenir les projets d'une collectivité.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Afin d'apporter les conseils les plus adaptés, dans la constitution des différents dossiers de demande, il est indispensable d'associer le PETR, le plus en amont possible dans la réflexion.

La réalisation de cette mission nécessite un travail collaboratif important avec la commune, notamment pour la fourniture d'éléments contractuels très encadrés.

Nota : Par convention, 10% des montants perçus, sont reversés au PETR du Pays Lauragais, au titre de cet accompagnement.

05. Accompagnement au dispositif Eco énergie tertiaire (*décret tertiaire*).

Financer mon projet

OBJECTIF : Aider les communes dans le cadre de l'obligation réglementaire du dispositif Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments ou entités fonctionnelles, d'une surface supérieure ou égale à 1000 m².



Implication de la collectivité



Variable selon le patrimoine concerné.



Compte OPERAT et rapport synthétique

ETAPE DE LA MISSION :

- Inventaire des patrimoines concernés par le dispositif.
- Définition des objectifs à atteindre par patrimoine en valeurs absolues, ou en valeurs relatives quand disponibles.
- Accompagnement au choix de l'année de référence. (selon données disponibles).
- Accompagnement à la création du compte OPERAT par la commune et à la saisie des données de consommations et bâtementaires.
- Présentation des objectifs et des étapes suivantes.

NOTE

Le dispositif Eco Energie Tertiaire oblige les collectivités à réduire les consommations d'énergies des bâtiments (ou groupe de bâtiments nommé entité fonctionnelle) dont la surface est supérieure ou égale à 1000m² (de 40% pour 2030, de 50% pour 2040 et enfin de 60% pour 2050).

Cette mission a pour objectif d'éclairer et d'accompagner les communes dans ce nouveau dispositif.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Cette première étape du respect du dispositif Eco-Energie Tertiaire se mènera en collaboration étroite avec la commune. La commune devra ensuite se positionner sur un plan d'actions, afin d'atteindre les objectifs définis.

06. Accompagnement de projet.

Aide à la décision

OBJECTIF : Aider la commune à la prise en compte des questions énergétiques et environnementales dans le cadre d'un projet (ex: revoir la régulation, améliorer l'exploitation, la rénovation énergétique de l'école ou la construction d'un nouveau bâtiment, ...).



Implication de la collectivité



Jusqu'à 20% d'économies.



Notes de synthèses à l'issue des réunions sur le projet

ETAPE DE LA MISSION :

- Participation aux différentes réunions concernant le projet.
- Réalisation d'une note de synthèse reprenant les principales préconisations à l'issue de chacune de ces réunions.
- Relecture des documents relatifs au projet.

NOTE

Dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation, les questions sont nombreuses autour de l'énergie, de l'environnement, du confort, des matériaux... Le regard des conseillers tout au long du projet doit permettre de soulever toutes les questions importantes. Nous pouvons nous appuyer sur des bonnes pratiques d'autres communes avec lesquelles nous travaillons, mais aussi au travers des réseaux auxquels nous participons.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Afin de vous apporter les conseils les plus adaptés, et au meilleur moment du projet, il est indispensable d'associer le conseiller énergie, le plus en amont possible dans la réflexion.

07. Pré-diagnostic énergétique d'un bâtiment.

Aide à la décision

OBJECTIF : Identifier les pistes d'actions permettant de diminuer les consommations énergétiques et d'eau d'un bâtiment ne nécessitant pas un audit énergétique normalisé, suite à une visite technique approfondie



Implication de la collectivité



Jusqu'à 30% des consommations d'énergies, selon les actions réalisées.



Rapport d'analyse et préconisations

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse des consommations énergétiques du bâtiment.
- Option : Il peut être également pertinent de s'attacher à une analyse des consommations d'eau.
- Visite technique du bâtiment.
- Analyse des relevés terrains, recherche et estimation de solutions d'amélioration, selon plusieurs niveaux de priorité et d'investissements.
- Réalisation du rapport. Présentation à la commune.

NOTE

Ce pré-diagnostic énergétique permet d'identifier les premières pistes d'actions générant des économies d'énergie. Selon les objectifs de la commune pour le bâtiment étudié (rénovation globale par exemple), ce pré-diagnostic devra être complété par un audit énergétique mandaté par un partenaire.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Transmettre au PETR, tous les éléments nécessaires ; plans, surfaces, planning d'occupation, historique des travaux déjà réalisés, consommations. Présence du technicien de la commune lors de la visite.

08. Thermographie infrarouge d'un bâtiment.

Aide à la décision

OBJECTIF : Visualiser les défauts thermiques d'un bâtiment : étanchéité à l'air, déperditions, ponts thermiques.



Implication de la collectivité



Selon les actions réalisées.



Rapport d'analyse et
préconisations
(option)

ETAPE DE LA MISSION :

- Visite du bâtiment et prises de vues extérieures et intérieures (*Attention, ces prises de vues ne sont possibles qu'en période hivernale. L'idéal étant un écart minimum de 10°C entre l'intérieur et l'extérieur*).
- Analyse des prises de vues.
- Analyse des relevés terrains, recherche et estimation de solutions d'améliorations, selon plusieurs niveaux de priorité et d'investissements.
- Réalisation du rapport et présentation à la commune (option).

NOTE

Cette mission de thermographie peut permettre de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la commune sur la vétusté d'un bâtiment. En effet, le fait de visualiser les fuites de chaleur est très parlant. Il est aussi possible d'activer cette mission dans le cadre d'un projet de rénovation, en réalisant un état avant travaux et après travaux, afin de s'assurer que les défauts ont été traités par les travaux. La réalisation du rapport est en option, car cette mission peut servir également à un besoin de recherche spécifique (*exemple; fuite sur un plancher chauffant, ou vérification d'une surchauffe électrique*)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Participation des référents de la commune à la campagne de prises de vue.

09. Orientation vers les prestations adaptées de nos partenaires SDEHG, SYADEN, SDET, SOLEVAL, CAUE 11.31.81, ...

Aide à la décision

OBJECTIF : Permettre à la commune de savoir à qui s'adresser, et de l'aider à interpréter les résultats obtenus.



Implication de la collectivité



Selon les actions réalisées et au plus près des besoins.



Note succincte d'orientation

ETAPE DE LA MISSION :

- Recensement des besoins
- Construction d'une note succincte d'orientation reprenant la corrélation entre vos besoins et les organismes et/ou personnes ressources, ainsi que leurs contacts et modalités.
- Mise en relation.

En options :

- Participation aux diverses restitutions.
- Réalisation du rapport et présentation à la commune.

NOTE

Complémentarité des acteurs :

Les accompagnements proposés dans ce catalogue sont construits en partenariat avec les syndicats d'énergie et l'ensemble des acteurs locaux, afin de s'inscrire en complémentarité.

Grâce à sa proximité avec les communes et les EPCI du territoire, le PETR du Pays Lauragais est le relais local idéal, pour apporter un premier niveau d'accompagnement technique, ou financier.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Afin de vous apporter les conseils les plus adaptés, et au meilleur moment du projet, il est indispensable d'associer le PETR le plus en amont possible dans la réflexion.

10. Analyse des régulations des systèmes de chauffage et des consignes de températures.

Exploitation

OBJECTIF : Vérifier et adapter si besoin les paramètres de régulation et de programmation de chauffage des bâtiments.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 20% d'économies.



Note de synthèse et préconisations.

ETAPE DE LA MISSION :

- Sélection après échange avec la commune des bâtiments pour lesquels une vérification est nécessaire.
- Etat des lieux de la régulation.
- Etat des lieux de la programmation.
- Etat des lieux des températures de consigne.
- Réalisation d'une instrumentation d'enregistrements basée sur la mise en place de sondes (*mise en place sous caution*)
- Analyse des données et réalisation du rapport.
- Seconde visite de validation des préconisations et récupération des sondes.
- Présentation des notes de synthèse et des préconisations.

NOTE

Première étape dans la bonne conduite d'un bâtiment, cette action se concentre sur les paramètres de régulation et de programmation du chauffage. En effet, ces paramètres sont corrects au moment de la mise en œuvre du système de régulation, mais l'usage des bâtiments évoluant avec le temps, ils ne sont plus adaptés au bout d'un certain temps.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Transmettre au PETR, tous les éléments nécessaires ; plans, planning d'occupation, historique des travaux déjà réalisés, consommations, ...

Présence du technicien de la commune lors de la visite.

11. Analyse de la courbe de charge électrique d'un bâtiment (*corrélation puissance installée/utilisée*).

Exploitation

OBJECTIF : Vérifier et adapter si besoin les paramètres de régulation et de programmation de chauffage des bâtiments.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 15% d'économies.



Note de synthèse et préconisations.

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse des consommations annuelles d'électricité et des puissances atteintes du bâtiment.
- Récupération des données sur la plateforme internet du fournisseur, ou distributeur d'énergie.
- Analyse des données et rédaction de la note de synthèse.
- Présentation de la note de synthèse et des préconisations

NOTE

Pour les tarifs C5 (bleu), le remplacement des anciens compteurs d'électricité par les compteurs communicants Linky nous permet d'obtenir les courbes de charge au pas de 30 minutes. **ATTENTION**, il faut pour se faire, que l'espace client collectivités ENEDIS soit créé au préalable, afin d'avoir accès aux données. Pour les tarifs C4 (Jaune), l'enregistrement des courbes de charges peut être activé auprès du fournisseur d'électricité. Cette disposition permet alors d'obtenir la courbe de charge sur le site du fournisseur d'énergie.

L'activation des courbes de charge pour les compteurs d'électricité de la commune permet notamment de visualiser les «talons» de consommation, qui correspondent aux consommations résiduelles d'un bâtiment. Selon les bâtiments et les équipements installés, ce talon peut représenter jusqu'à 30% des consommations du bâtiment.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Créer au préalable son espace client auprès d'Enedis et de son fournisseur. Transmettre au conseiller énergie, tous les éléments nécessaires.

12. Visite d'un bâtiment pour amélioration énergétique

(avec optique de relever des solutions à faible investissements, pouvant être réalisées en régie).

Exploitation

OBJECTIF : Aide à la définition de travaux nécessitant peu d'investissements avec des économies d'énergies rapides et pouvant être réalisés en régie.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 10% d'économies.



Note de synthèse et préconisations.

ETAPE DE LA MISSION :

- Visite des bâtiments avec le technicien de la commune, pour repérer les premières préconisations simples.
- Analyse des éléments recueillis lors de la visite.
- Rédaction d'une note de synthèse par bâtiment.
- Présentation des notes et des préconisations.

NOTE

Avant d'engager une réflexion en profondeur sur la restructuration complète d'un bâtiment, des actions simples peuvent être mises en œuvre pour des investissements limités.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments nécessaires ; plans, planning d'occupation, historique des travaux déjà réalisés, consommations, ...
- Présence du technicien de la commune lors de la visite.

13. Notice simplifiée des équipements techniques de gestion des températures et du confort.

Fonctionnement et confort

OBJECTIF : Permettre une utilisation simplifiée et optimale des équipements techniques d'un bâtiment (Centrale de traitement d'air, production de chauffage, système de refroidissement...)



Implication de la collectivité



Jusqu'à 20% d'économies.



Notice simplifiée des équipements techniques.

ETAPE DE LA MISSION :

- Visite technique du site pour la compréhension des équipements.
- Recherche de la documentation technique relative aux équipements installés.
- Prise de contact et rencontre éventuelle avec le technicien de maintenance ou le prestataire.
- Présentation de la notice d'utilisation des équipements sur site.

NOTE

Les équipements techniques des bâtiments publics sont de plus en plus complexes. L'information délivrée sur leur conduite lors de la réception du bâtiment est souvent insuffisante. L'objectif de cette mission est d'aider la commune (agents et élus) à pouvoir piloter plus facilement les installations techniques.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Validation des préconisations en cours de mission.
- Disponibilité du référent.e.

14. Campagne de mesures par instrumentation de l'hygrométrie et de la concentration de CO₂ (salle de classe, bureau, salle polyvalente, ...).

Fonctionnement et confort

OBJECTIF : Permettre une mise en évidence du rôle déterminant du renouvellement d'air : pratiques d'aération des moyens de ventilation, et du réglage des températures.



Implication de la collectivité



Amélioration de la qualité de l'air.



Fiche d'analyse des mesures.

ETAPE DE LA MISSION :

- Mise en place des capteurs enregistreurs (sous caution) dans les bâtiments déterminés avec la commune et recueil d'éventuelles d'informations auprès des usagers des bâtiments.
- Réalisation d'une campagne de mesures des concentrations en CO₂ sur 15 jours.
- Réalisation d'une fiche d'analyse des mesures. Présentation à la commune.

NOTE

La qualité de l'air intérieur est un sujet majeur pour les collectivités. Elles sont d'ailleurs soumises à des obligations réglementaires en la matière. Cette mission permet de mettre en évidence des niveaux de confinements atteints et de guider les communes et les usagers dans des solutions pour remédier à cet inconfort.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Planning d'occupation des bâtiments.
- Disponibilité du référent-e.

15. Analyse du confort d'été.

OBJECTIF : Mesurer la température intérieure des locaux en saison estivale afin d'identifier les zones d'inconfort et proposer des solutions d'amélioration



Implication de la collectivité



Amélioration du confort d'été.



Fiche d'analyse des mesures.

ETAPE DE LA MISSION :

- Visite des bâtiments pour identifier les sources d'apport de chaleur.
- Mise en place de sondes de températures (sous caution), et recueil d'informations auprès des usagers du bâtiment.
- Récupération des sondes et analyse des températures.
- Analyse des résultats et préconisations.
- Présentation à la commune.

NOTE

De plus en plus de bâtiments deviennent inconfortables en période estivale du fait de températures intérieures atteintes largement supérieures à des niveaux acceptables. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique va nous imposer d'anticiper ces problématiques et donc de mettre en place des actions permettant de limiter ces surchauffes.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Planning d'occupation des bâtiments.
- Disponibilité du référent-e.

16. Campagne de mesure des températures d'un bâtiment.

Fonctionnement et confort

OBJECTIF : Optimiser le pilotage du chauffage et identifier les zones d'inconfort.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 30% d'économies
Amélioration du confort.



Fiche d'analyse des
mesures.

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse du profil de consommation du bâtiment.
- En concertation avec la commune, mise en place de sondes de températures (sous caution), et recueil d'informations auprès des usagers du bâtiment.
- Pose des sondes pour une durée de 15 jours.
- Récupération des sondes et analyse des températures.
- Analyse des résultats et préconisations.
- Présentation à la commune.

NOTE

La mesure des températures intérieures d'un bâtiment public réserve souvent des surprises : température égale tout au long de la journée, y compris la nuit, température très élevée ou très basse dans certaines pièces.

Cette mission permet aussi de voir comment sont gérées les températures dans le bâtiment, lors des périodes d'inoccupation.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Transmission du planning d'occupation et éventuellement du profil des consommations du bâtiment.
- Disponibilité du référent-e.

17. Enquête auprès des utilisateurs.

OBJECTIF : Impliquer les occupants dans la démarche, leur faire prendre conscience des problématiques environnementales. **Apporter aux collectivités un éclairage intéressant sur les pratiques et le ressenti des occupants** en termes de confort, dans un objectif d'amélioration continue.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 10% d'économies



Retour exploitation enquête.

ETAPE DE LA MISSION :

- Suite à l'identification des attentes de la commune, co-organisation et coanimation d'une enquête auprès des utilisateurs.
- Mise à disposition de supports de communication (affiches, fiches de réponses,...) pour mobiliser les réponses des usagers des équipements publics.
- Récupération des réponses et traitement des données.
- Organisation et animation d'un temps d'échange pour analyser et débriefer les résultats.
- Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions (Option)

NOTE

Enquêtes confort et comportement : l'objectif est d'interroger les différents occupants sur le confort d'usage des bâtiments et de réfléchir ensemble à des solutions d'économies d'énergie. Concernant le volet « comportement », il s'agit de connaître les pratiques quotidiennes et la sensibilité des occupants aux questions énergétiques et environnementales.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Transmission planning d'occupation des bâtiments.
- Disponibilité de référents-es.

18. Etat des lieux du fonctionnement d'un bâtiment après un an d'usage.

OBJECTIF : S'assurer du fonctionnement optimisé du bâtiment ou des équipements.



Implication de la collectivité



Jusqu'à 20% d'économies



Rapport d'analyse.

ETAPE DE LA MISSION :

- Analyse des consommations sur un an et comparaison avec les calculs réalisés en phase projet.
- Visite technique du site pour comprendre le fonctionnement des équipements.
- S'assurer que les équipements installés correspondent à ceux prévus dans le CCTP.
- Rédaction d'un rapport d'analyse et présentation à la commune.

NOTE

Les équipements techniques mis en place dans les nouveaux bâtiments sont de plus en plus complexes. La mise au point et la conduite de ces équipements ne sont pas toujours optimales à la livraison du bâtiment. (Ex : surconsommations, inconforts,...)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR, tous les éléments techniques nécessaires.
- Transmission du profil consommations du bâtiment.
- Fournir les études thermiques, le CCTP, les plans, DOE et les contacts des installateurs et fabricants des équipements.
- Disponibilité du référent-e.

19. Sensibilisation des agents et élus, à la problématique d'économies d'énergies.

Sensibilisation

OBJECTIF : Au sein d'une collectivité, disposer de bases communes sur les problématiques climatiques et énergétiques.



Implication de la collectivité



Partage d'expérience
Faciliter la mobilisation.



Support de
sensibilisation.

ETAPE DE LA MISSION :

- Adaptation du support de sensibilisation suite aux échanges avec la commune.
- Validation du contenu par la commune.
- Sensibilisation auprès d'un groupe de 12 personnes maximum.

NOTE

La prise de décisions et l'application de celles-ci dans une commune nécessite d'avoir une vision d'ensemble des problématiques climatiques et énergétiques, avec idéalement un partage de cette vision entre les élus et les services. C'est pourquoi nous conseillons de mixer les groupes avec à la fois des élus et des techniciens.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Assurer les aspects logistiques de la formation (salle notamment).
- Laisser du temps aux agents pour suivre cette formation.

20. Organisation de visites exemplaires.

OBJECTIF : Partage de bonnes expériences dans le domaine de la rénovation, de la construction de bâtiments et des énergies renouvelables.

Sensibilisation



Implication de la collectivité



Partage de bonnes expériences.
Faciliter la mobilisation.



Fiche visite.

ETAPE DE LA MISSION :

- Prise en compte des attentes
- Proposition de choix de visites à la commune et validation.
- Organisation de la visite (logistique, contacts).
- Réalisation d'une fiche technique de visite.
- Visite

NOTE

Les conseillers énergies, grâce au soutien de l'ADEME, sont organisés en réseau au niveau régional et national. Cela permet de bénéficier de retours d'expériences pour une grande variété de projets : neuf, rénovation pour tout type de bâtiment.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Identifier précisément les sujets pour adapter au mieux le lieu de visite.
- Assurer les aspects logistiques des déplacements.

21. Accompagnement des référents/ambassadeurs énergie de la collectivité.

Sensibilisation

OBJECTIF : Accompagner les référents énergie de la commune.



Implication de la collectivité



Partage de bonnes expériences.
Faciliter la mobilisation.



Support de
communication et de
sensibilisation.

ETAPE DE LA MISSION :

- Suite à l'identification des référents énergie de la commune, organisation et animation d'une session de sensibilisation aux enjeux énergétiques, avec pour objectif de définir un plan d'actions.
- Pour mobiliser tous les usagers des équipements publics, mise à disposition de contenus de communication pour construction d'affiches, flyer, cartes, email,....
- Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions.
- Organisation et animation d'un temps d'échange avec les référents énergie pour analyser et débriefer les résultats.

NOTE

Certaines communes ont le souhait d'élaborer un plan de sobriété pour maîtriser les consommations et les dépenses associées. Dans le cadre de ces plans, des référents ont souvent été identifiés dans les bâtiments publics, pour porter les actions des plans de sobriété. Nous proposons d'accompagner ces référents dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Cette mission sera souvent interconnectée à la mission n° 17. *Enquête auprès des utilisateurs.*

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- Transmettre au PETR tous les éléments techniques nécessaires.
- Identification en amont des référents énergie.

22. Sensibiliser, informer ses concitoyens, par des balades thermographiques de quartier.

OBJECTIF : Concrétiser les pertes de chaleur, visualiser les principales sources de ponts thermiques. Informer sur les points de vigilance. Faire connaître l'existence des Guichets France Rénov'.

Sensibilisation



Implication de la collectivité



Informar, sensibiliser.
Faciliter la mobilisation.



Appui à la diffusion de
l'information.

ETAPE DE LA MISSION :

- Mise en relation avec les Guichets France Rénov'. des territoires concernés.
- Accompagner la programmation des animations (lieux, publics, format,...).
- Appuyer la communication de la commune avec les canaux de diffusions internes au PETR du Pays Lauragais.

NOTE

Déroulé type:

- Accueil des participants en salle (10 min)
- Introduction : Mot de l' élu, présentation de l'Espace info énergie, présentation succincte de la caméra thermique (20 min).
- Déambulation (40 min).
- Retour en salle : Présentation des images, questions réponses.
- Si pertinent pour la commune, verre de clôture (10 min).

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

- La collectivité devra utiliser tous les canaux à sa disposition pour informer la population de la tenue de cette manifestation.
- Elle mettra à disposition une salle, proche du lieu de déambulation et pourra prendre en charge un verre de clôture.
- Elle désignera un(e) référent(e), pour appuyer la construction de cette animation.

23. Autres accompagnements.



OBJECTIF : Pour rester au plus proche de vos attentes et besoins, **d'autres accompagnements peuvent être envisagés**. Ils pourront être étudiés au cas par cas, en fonction de l'ingénierie disponible.

Ne pas hésiter à faire remonter vos attentes et besoins, auprès de votre Conseiller énergie.



Implication de la collectivité



Répondre à vos besoins



A définir.

ETAPE DE LA MISSION :

-
-

NOTE

Les conseillers énergies, grâce au soutien de l'ADEME, sont organisés en réseau au niveau régional et national. Cela permet de bénéficier de retours d'expériences pour une grande variété d'accompagnements.

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA REUSSITE DE L'ACTION :

Afin de vous apporter les conseils les plus adaptés, et au meilleur moment du projet, il est indispensable d'associer le PETR, le plus en amont possible dans la réflexion.

L'objectif de ce service mutualisé :

Son objectif est de vous permettre de **mener des projets cohérents, réalistes et adaptés à vos attentes et besoins**, tout en facilitant leur appropriation par les élus, les agents et les partenaires impliqués.

Notre animateur sobriété énergétique **accompagne les collectivités** du PETR du Pays Lauragais **dans la structuration de leurs projets, liés à la sobriété et la transition énergétique des bâtiments publics**.

Avec une approche très **territoriale, pédagogique et stratégique**, en lien étroit avec les réalités locales et les besoins des élus et agents.

Son rôle, est de **vous aider à clarifier vos besoins**, à **identifier les bons leviers** de financement, à **anticiper les impacts** financiers sur votre budget, et à **faciliter la coordination** avec l'ensemble des intervenants qui seront mobilisés autour du projet.

Votre interlocuteur :

Eric MORENO - Animateur Sobriété énergétique



04 68 60 56 54 – 06 08 97 48 44



eric.moreno@payslauragais.com

Avec ce référentiel, vous avez pu découvrir **l'ensemble des possibilités d'accompagnement** mobilisables selon vos besoins.

Pour aller plus loin, et notamment pour faciliter vos démarches de **rénovation énergétique des bâtiments communaux**, nous avons construit un **forfait d'accompagnement clé en main**, fondé sur l'expérience des missions déjà réalisées et sur les besoins les plus fréquents des communes.

Ce forfait, pensé pour être simple, complet et immédiatement opérationnel, est **téléchargeable sur notre site internet**.



Quelques mots de vocabulaire :

La sobriété énergétique et la maîtrise de l'énergie sont deux concepts complémentaires mais distincts :

Sobriété énergétique

La sobriété énergétique consiste à **réduire la consommation d'énergie** en modifiant nos comportements et usages. L'objectif est de consommer moins d'énergie sans compromettre la qualité de vie. Cela peut inclure des actions telles que :

- Utiliser moins souvent des appareils énergivores.
- Réduire la taille des logements.
- Limiter l'usage de moyens de transport polluants.

Maîtrise de l'énergie (ou efficacité énergétique)

La maîtrise de l'énergie, souvent appelée efficacité énergétique, vise à **utiliser l'énergie de manière plus efficace**. Cela signifie produire la même quantité de biens et de services, voire plus, en utilisant moins d'énergie. Les actions typiques incluent :

- Utiliser des équipements plus économes en énergie.
- Optimiser les processus de production.
- Améliorer l'isolation des bâtiments.

Ces deux approches sont essentielles pour réduire la consommation d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Retrouvez-nous sur



Pays Lauragais : www.payslauragais.com

Facebook Pays: <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>

Twitter <https://twitter.com/PaysLauragais>

LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/>